

RAPPORT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CADASTRE :	Du Québec
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE :	Québec
MUNICIPALITÉ :	Québec (Ville)
LOT(S) REMPLACÉ(S) :	1 160 967
LOT(S) CRÉÉ(S) :	5 969 501 à 5 969 507

J'ai été mandaté par le propriétaire du lot 1 160 967 afin de procéder au remplacement de son lot. J'ai constaté que la dimension de sa limite sud-est, soit 323,00 mètres, n'était pas conforme à mes levés.

En effet, à la suite d'un levé terrain, la présence de deux repères a été constatée aux extrémités de cette limite. De plus, la dimension mesurée de 322,98 mètres entre ces repères correspond à la mesure inscrite dans le titre de l'auteur du propriétaire actuel publié sous le numéro 654321 de la circonscription foncière de Québec.

Il est constaté que la mesure de superficie inscrite à ce titre correspond mieux à la géométrie et à la dimension de 322,98 mètres des nouveaux lots.

De ce fait, la mesure sud-est ainsi que la superficie du lot 1 160 967 ne peuvent être reportées pour les lots créés 5 969 503 à 5 969 507.

Cette demande de mise à jour cadastrale est faite conformément aux dispositions de l'article 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Québec

Signé numériquement par Guillaume Devost, a.-g. (matricule 2441)

Minute : 2514 datée du 21 février 2025

Dossier a.-g. : Cas 43